

Rachat d'une marque par une collectivité territoriale

Par Madiss, le 20/06/2013 à 13:57

Bonjour,

Une association sportive en fin de vie s'apprête à revendre une marque dont elle est propriétaire.

Les candidats à cette acquisition sont nombreux, et parmi eux se trouve une collectivité territoriale (communauté de communes) qui voudrait s'assurer que l'association lui cèdera la marque à elle plutôt qu'aux autres acquéreurs potentiels. Je précise que la collectivité territoriale possède des prérogatives en rapport avec l'objet de cette association, ainsi qu'avec les produits et services pour lesquels la marque a été déposée, ce qui justifie sa volonté de l'acquérir.

Existe-t-il un moyen d'obliger l'association à céder sa marque à la collectivité territoriale ? La collectivité territoriale peut-elle faire jouer une sorte de droit de priorité, droit de préférence ou de préemption ? Y-a-t-il quelque chose à invoquer en se basant sur l'intérêt public, la mission de service public,... ?

Ou bien n'a-t-elle aucun autre choix que de se conduire comme un acquéreur lambda, et de simplement tenter de faire une meilleure offre que ses concurrents ?

Merci d'avance pour vos réponses [smile3]